

Pourquoi un Collectif des Précaires de l'EHESS ?

Le Collectif des Précaires de l'EHESS (CPEhess) s'est monté début octobre 2014. Composé d'une majorité de doctorant-e-s (certain-e-s syndiqué-e-s, d'autres non), nous voulons nous réunir et nous mobiliser avec le personnel administratif, les materant-e-s et les enseignant-e-s chercheuses-rs. Pourquoi créer un collectif contre la précarité ? Parce que

LA PRECARITE EST AU COEUR MÊME DES PROBLEMES QUI TOUCHENT L'ESR

(l'Enseignement Supérieur et la Recherche) ; doctorants, étudiants, personnels administratifs sont aujourd'hui une main d'œuvre flexible, huilent les rouages de l'ESR. C'est de notre travail, toujours plus précarisé, que le système universitaire tourne. Le CPEhess voulait d'abord

ouvrir un espace de discussions

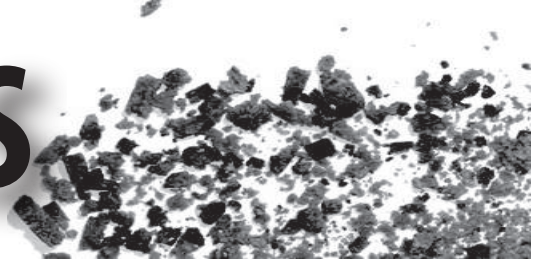
entre personnes confrontées à un mal être sensible au sein du milieu universitaire, afin de partager effarement, insatisfactions, souffrances, questionnements... et d'

établir des revendications et une mobilisation sur notre lieu de travail.

La parution de *Les MIETTES*, qui rend compte des activités du collectif, relate les actions d'autres collectifs à l'échelle nationale et partage divers témoignages, anecdotes, informations et lectures, s'inscrit dans la continuité de cette volonté motrice : ouvrir un espace de discussion et de partage pour mieux nous soutenir, nous unir et défendre nos droits par la lutte.

Les MIETTES

Le petit journal des précaires de l'EHESS



Revue de nos activités

Notre jeune collectif a entamé ses activités avec une **assemblée générale**, visant ainsi à ouvrir un espace-temps de discussion à l'EHESS. La première a rassemblé une trentaine de personnes dans les locaux à Raspail, surtout des doctorant-e-s, mais aussi quelques personnel-le-s et a permis de tisser des liens avec des collectifs similaires à Lyon 2 et à Paris 1. La **deuxième AG** portait notre nombre à une cinquantaine, relayée dans une salle-couloir du bâtiment France, avec une présence bien plus marquée des personnel-le-s, enthousiastes de voir se construire une mobilisation « étudiante ». Notre **troisième AG**, forte d'une soixantaine de doctorant-e-s, étudiant-e-s et personnel-le-s, a su occuper – n'en déplaise aux agents de sécurité – le hall du bâtiment France, ce qui n'avait plus dû se produire depuis...longtemps !

Cette dernière AG a été le **point de départ** vers la **manifestation du 11 décembre** contre l'enseignement supérieur et bannières « EHESS » et nous avons participé à ce défilé

Nous avons déjà auparavant eu

MARRE, MARRE, MARRE...
MARCEL PROUST !
LA RECHERCHE,
C'EST PAS DU
TEMPS PERDU !

point de départ vers la **manifestation** des **lescoupes du budget de la recherche**. Muni-e-s de nos « Universités contre la précarité », dans la motivation et en chansons. l'occasion de porter nos couleurs en soutien aux hospitaliers en manifestation contre leur précarisation, le 18 novembre.

Début décembre a eu lieu un **weekend de coordination nationale des collectifs de précaires** de plusieurs universités et lieux de formation : nous ont rejoint des collectifs de Lyon 2, de Tours, de Paris 1, de Paris 6, de Science Po Paris, du CNAM, de Caen, de Montpellier, les « chercheurs précaires en colère », les jeunes chercheurs en sciences de l'univers ainsi que la Confédération des jeunes chercheurs, le temps de deux jours d'échanges autour de nos revendications communes, de nos actions et nos manières de s'organiser. Cette coordination se poursuivra autour d'une invitation de Lyon 2, dont les activités pour les vacataires précaires sont prometteuses et devraient donner lieu à des échanges très utiles sur nos moyens d'action.

Janvier a été le mois des contacts avec des groupes encore peu investis par notre collectif : les étudiant-e-s et les chercheurs-ses. Une matinée à l'EHESS-Raspail a permis de s'adresser à de nombreuses-x étudiant-e-s et jeunes chercheurs-ses, partageant leurs vécus et leur besoin d'en parler autour de nos tracts et de délicieux gâteaux en vente à prix libre, sous le thème de « **notre part du gâteau** » et « **des miettes pour les doctorant-e-s, étudiant-e-s et personnel-le-s** ».

Nous avons également été invité-e-s au **séminaire Politiques des Sciences** le 29 janvier, organisé par des chercheurs-ses de l'EHESS sur les réformes du monde académique. Présents moins en tant que chercheuses-rs que comme personnel-les et doctorant-es précaires mobilisé-e-s,

nous sommes venues présenter notre collectif et y discuter précarité à l'université et moyens d'action. Malgré un noyau dur d'organisation assez restreint, nous avons su mobiliser et continuons nos activités de sensibilisation et de coordination, notamment en restant en contact régulier avec les représentant-e-s des personnel-le-s de l'EHESS, des syndicats et d'autres collectifs en France.

"Alwa"



http://www.lemonde.fr/education/article/2014/12/11/universite-enseignants-c-hercheurs-et-etudiants-dans-la-rue-contre-les-coupes-budgetaires_4539293_1473685.html

Solidarité avec les personnels grévistes de Paris 8 !

Leur grève a débuté le 19 janvier dernier, elles sont une cinquantaine (90 au début du conflit), pour la majorité des femmes, employées administratives et techniques, et elles en ont ras-le-bol ! Assez des salaires bloqués (qui ne suivent même pas l'inflation) qui se font sans-cesse rattraper par le SMIC, assez de la perspective d'une retraite de 700 euros pour 30 ans de service à l'université, assez aussi des contrats précaires qui se multiplient ces derniers temps (30 % de vacataires à Paris 8), comme si des salaires si bas ça ne créait déjà pas assez d'instabilité ! Elles ont donc décidé de s'organiser sous la forme d'un « Collectif des bas salaires », pour faire enfin entendre leurs voix.

Leurs revendications ont bien évidemment évolué et se sont affinées au cours de la lutte. Elles se structurent aujourd'hui autour de trois points :

- **REJET DU DECRET LEBRANCHU** (qui instaure un système de prime au résultat et amplifie la compétition entre les personnels)

- **REVALORISATION GENERALE DES SALAIRES**

- **TITULARISATION DES PERSONNEL-LE-S PRECAIRES**

Pour beaucoup d'entre-elles, il s'agit de la première expérience de lutte collective d'une telle ampleur. Pas vraiment soutenues au départ par les organisations syndicales, elles ont donc d'abord tenté d'interpeller la présidente de l'Université. Il est vrai qu'à première vue on aurait pu attendre de Danielle Tartakowsky, *spécialiste de l'histoire des mouvements sociaux en France*, une certaine forme de ... compréhension. Mais l'habit de « militante de gauche » a bien vite laissé place à celui de sa condition objective de « gendarme » de son établissement : refus en bloc des revendications des grévistes, sous prétexte de pénurie budgétaire et que les personnels de catégorie C touchent déjà des primes au détriment des autres catégories de personnels ... Madame Tartakowsky aurait-elle omis de rappeler le montant de son propre salaire mensuel (5.000 euros) et de sa prime annuelle (45.000 euros) ?

Face au mépris de leur direction et aux menaces, les grévistes ont persévéré. Elles ont tout d'abord mis en place une pétition, puis elles ont organisé une caisse de grève, outil rapidement inévitable pour tout conflit qui souhaite durer dans le temps. Afin de s'attirer la solidarité de la part des étudiant-e-s et des professeur-e-s de Paris 8, elles tiennent une table de manière quotidienne pour informer de leur lutte et faire signer leur pétition. L'UFR d'Arts a d'ailleurs affirmé son soutien aux grévistes, et des étudiant-e-s solidaires sont intervenu-e-s plusieurs fois en amphithéâtre afin de populariser leur combat ... et **LA LUTTE PAYE !**

Sentant le rapport de force s'inverser, la présidente a bien été obligée de revoir sa copie, en recevant à nouveau les grévistes et en formulant des propositions de fin de conflit. A chaque fois les propositions étaient dérisoires, mais à la hausse : proposition d'un salaire net de 59€ /mois au lieu des 98 euros demandés. A l'heure où ces lignes sont écrites, on s'achemine doucement vers une sortie de conflit victorieuse. La décision finale reste à Madame Tartakowsky. Mais les grévistes ont un atout de poids de leur côté : ce sont bien elles qui font tourner l'université au quotidien, et la présidence ne pourra plus se passer bien longtemps de leur précieux et sous-payé service. D'autant plus que les efforts réalisés par les grévistes pour s'attirer la solidarité du personnel enseignant et des étudiant-e-s ont endigué toute possibilité de monter ces derniers contre les personnel-le-s en lutte. Quelque soit l'issue finale de ce conflit,

les grévistes garderont de toute façon l'arme la plus redoutable de leur côté : elles ont fait l'expérience du pouvoir de la lutte collective et de la solidarité.

Et cela, elles ne l'oublieront pas de sitôt !

"Victor le Castor"

« Après les canuts tous nus, c'est les précaires en colère qu'on entend gronder depuis Lyon jusqu'à Paris et au-delà ! Mobilisation, rétention de notes, grève... C'est avec passion et émotion qu'on suit le rythme de vos luttes... Ça nous donne plein d'énergie pour continuer la mobilisation ailleurs et une grande envie de venir vous retrouver pour apporter un peu de soutien et causer de vive voix du contexte et de la méthode. Camarades lyonnais précaires, les précaires de l'EHESS sont avec vous ! »



A Lyon 2, les enseignant-e-s vacataires ne se laissent pas faire !

A l'université Lumière-Lyon 2, un mouvement des enseignant-e-s vacataires (une majorité de doctorant-e-s sans financement) a débuté à la rentrée 2014. Motif du mécontentement : l'absence de contrats de travail, qui implique une absence de paie et des difficultés administratives pour percevoir des allocations ou souscrire à une assurance. Cette situation inacceptable est couronnée par l'obligation faite aux enseignant-e-s vacataires de payer les frais d'inscription à l'université (soit 400€) et la sécurité sociale (200€) avant de pouvoir signer leur contrat de travail. Il faut donc déboursier 600 euros avant d'espérer toucher sa paie ! De plus, les conditions de travail sont généralement mauvaises, parfois scandaleuses : planning fixé une semaine avant le début des cours, des heures de préparation non rémunérées, des remplacements effectués à 2h de transport de son domicile, des étudiant-e-s trop nombreux en TD, la surveillance de partiels et la correction de copies imposées et non rémunérées. Après 4 mois de mobilisation avec assemblées générales, rassemblements et rencontres avec la direction des ressources humaines, l'université ne donne toujours pas de contrat ni de paie aux vacataires.

La mobilisation est concentrée dans les départements d'anthropologie, de sciences politiques, de sociologie et d'arts du spectacle. Face au mépris de la direction de l'université, les vacataires, qui assurent dans certains départements plus de la moitié des cours, décident d'organiser la rétention des notes (qui bloque l'édition des relevés de notes et la tenue des jurys du premier semestre). De nombreux enseignant-e-s titulaires apportent leur soutien à cette rétention des notes, tandis que des étudiant-e-s se mobilisent en solidarité avec les vacataires.

A la mi-janvier, face à l'absence de résultat de la rétention des notes, les vacataires votent la GREVE.

Ils/ elles sont actuellement en grève depuis 4 semaines ! La mobilisation porte des fruits, puisque les contrats arrivent peu à peu. Les salaires devraient suivre. Mais la direction de l'université refuse toujours de s'engager à ce que cette situation ne se reproduise pas les années suivantes. Certain-e-s vacataires qui doivent enseigner au second semestre n'ont pas encore de contrat de travail.

Même si la grève risque de s'arrêter à la rentrée (fin février), la mobilisation continue pour faire valoir les droits des enseignant-e-s vacataires, et plus généralement pour contester l'austérité et la généralisation de la précarisation à l'université.

"Lulu la Praline"

Une soirée /concert de soutien était organisée jeudi 19 février, rassemblant une centaine de personnes. Des représentants des collectifs précaires de Lyon 2, l'EHESS et de l'école polytechnique d'Athènes ont pris la parole en soutien des grévistes. ... 2 ...

Témoignage - C'est en octobre 2014 que j'ai obtenu mon premier poste d'enseignante vacataire en sociologie. Devenir chargée de TD (Travaux Dirigés) d'un cours de méthodologie en première année de licence me semblait être un bon début pour celle qui s'initie au métier d'enseignant et qui doit assurer, en même temps, le calendrier exigeant d'une deuxième année de doctorat.

Les cours de TD sont définis comme des séances de travail complémentaires des Cours Magistraux (CM). Ils regroupent une trentaine d'étudiants maximum, afin de permettre un suivi personnalisé des avancées de chaque élève. Ils semblent donc particulièrement adaptés aux compétences et qualités des doctorants pour s'insérer et s'initier à la pratique de l'enseignement. Nous sommes censés travailler en binôme avec le chargé du CM (enseignant confirmé) et venir à l'appui de ses cours pour accompagner les étudiants dans leur acquisition de connaissances.

J'ai répondu à un appel de poste réalisé par une faculté de sociologie qui cherchait en urgence un chargé de TD suite au départ d'un enseignant en début d'année. Le jour même où je répondais à l'appel en envoyant un simple CV, j'étais recrutée par mail pour reprendre un enseignement en cours, quinze jours plus tard. Deux contacts m'ont été donnés : celui de l'autre doctorant chargé de TD, et celui de la personne qui s'occupe de la formalisation des contrats.

Le premier contact m'a appris qu'il n'y avait pas de cours de CM rattaché à mon enseignement, ce qui redéfinissait complètement mon rôle et celui de mon cours, ainsi que les heures de préparation du cours et l'exigence du travail à effectuer – j'étais livrée à moi-même pour choisir le contenu de l'enseignement et la proposition pédagogique pour le mener.

La seconde personne m'a appris que j'étais payée 40 euros bruts de l'heure, sans compter la préparation des cours, la correction d'examens et les tâches connexes (confection de mes propres listes d'étudiants, introduction des notes et calcul des moyennes, réponse aux mails des étudiants, réception de ceux-ci), que les plus de 11 euros de dépenses de transport pour me rendre à mon lieu de travail n'étaient pas remboursés et que je ne serai payée « au mieux », qu'au mois de mars.

L'absence d'accueil formalisé de la part de l'institution universitaire, doublé d'une procédure peu rigoureuse de contractualisation a de fortes implications sur les conditions de travail et la qualité des enseignements. Il est attendu du doctorant qu'il imprime son contrat et le signe de son côté, qu'il trouve les documents à joindre et amène son dossier à une administration surchargée de travail. La copie du contrat signée par les deux parts ne m'est parvenue que deux mois après la rentrée scolaire sans que cela ne gêne l'institution. Il est écrit explicitement dans le contrat d'enseignant vacataire que « seules les heures réellement effectuées sont rémunérées » ce qui oblige le doctorant à se déplacer en cas de maladie s'il ne veut pas perdre les 5h de rémunération que représentent, pour lui, une journée de travail. 5h qui lui ont coûté, soit dit en passant, au moins une dizaine d'heures de préparation.

Outre les détails de contractualisation, ce qui pose surtout problème c'est le manque d'intégration du vacataire dans l'équipe pédagogique (y en a-t-il vraiment au sein de l'université ?) et le manque d'accompagnement dans la mission qui lui a été attribuée.

Le contenu du cours, les outils utilisés, la modalité d'examens, les barèmes de correction, le parcours pédagogique dans lequel est censé s'insérer l'enseignement... ce sont des choses à découvrir ou à élaborer par soi-même : à chacun de garantir la qualité de ses propositions selon ses envies, son engagement et ses propres compétences – innées ou acquises autre part que dans l'institution universitaire qui est loin d'être formatrice !

Heureusement, entre-aide et gestes solidaires entre collègues (principalement les autres doctorants) permettent de faire circuler les contenus des enseignements précédents, les petites astuces pédagogiques pour mieux mener son enseignement, des exemples d'examens, des conseils donnés lors d'une éventuelle pause-déjeuner (non remboursée) ou d'une réunion de travail (non rémunérée).

L'entraide entre doctorants est moins efficace pour faire face aux dilemmes posés par le comportement irrespectueux et insolent de certains étudiants - complètement perdus et sans aucun repère dans l'institution universitaire - pendant les cours. Il nous faut alors improviser des réponses en suivant notre bon sens, sans qu'aucun soutien ne soit proposé par l'université



L'université semble ici ignorer les conditions sociales et éducatives du public qu'elle accueille et les conditions de détresse que certaines situations vécues en cours peuvent causer à l'enseignant non expérimenté. Il est regrettable qu'une institution qui se donne les outils pour réfléchir, voir dénoncer, les conditions de travail des sociétés contemporaines et la misère économique, sociale et affective qu'elles génèrent, ne soit pas capable de proposer autre chose que précarité et mépris du travail indispensable que nous effectuons, doctorants vacataires, pour sa propre survie.

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement : diviser et flexibiliser pour mieux régner

A compter de juin 2015 et au plus tard le 01/01/2017, la totalité des primes reçues par les fonctionnaires d'Etat sera remplacée par le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement (RIFSEEP). Les agents non-titulaires (alors qu'ils représentent un nombre croissant du personnel des universités : 40% à l'EHESS) sont exclus du champ de l'application de la RIFSEEP. Ce régime indemnitaire se compose de deux primes, l'une obligatoire et l'autre facultative :

L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise :

Cette prime mensuelle est calculée selon la fonction (plusieurs groupes de fonctions professionnelles sont différenciés) et, dans une moindre mesure, selon l'expérience professionnelle.

Le complément indemnitaire annuel :

Facultatif, il dépend des politiques RH de chaque établissement.

Il s'agit d'un versement annuel de 0 à 100% d'une somme maximum établie au niveau ministériel ou interministériel, totalement variable, équivalant à une prime de mérite qui récompense la manière de servir, l'investissement de l'agent, la qualité de son travail... Elle se base sur un entretien professionnel avec le supérieur hiérarchique évaluant la réalisation d'objectifs.

Ni le grade, ni l'ancienneté ne définissent le groupe de fonction ou le niveau d'expérience de l'agent qui déterminent le montant de ses primes : tout est à la discrétion de son supérieur. Il n'existe pas de possibilité de recours pour le contester. C'est la même chose pour le complément indemnitaire annuel: le supérieur hiérarchique évalue et décide d'une prime qui n'est pas (contrairement à l'indemnité de fonctions, sujétions et expertise) fractionnée par paliers, mais dont la somme est entièrement modulable. Plusieurs syndicats professionnels dénoncent une remise en cause (déjà largement avancée) du droit à la carrière, c'est-à-dire le franchissement d'échelons et de grades successifs en

fonction de l'expérience et des responsabilités. On peut aussi craindre avec le RIFSEEP que s'accroissent les dérives observées avec la mise en place de la Prime de Fonction et de Résultat sous Sarkozy. L'opacité et le manque de critères transparents d'attribution de ces primes au sein de l'établissement renforcent les relations de pouvoir hiérarchique, en donnant au supérieur une capacité décisionnelle énorme sur une partie importante de la rémunération du fonctionnaire.

Enfin, ce régime indemnitaire semble aller dans le sens du développement d'une gestion managériale des services publics, lourde de conséquences pour les fonctionnaires comme pour les usagers. La concurrence s'accroît entre les travailleurs. Payés à la performance, à l'acte ou au nombre de dossiers traités, évalués selon des critères quantitatifs, ils se voient poussés à privilégier les tâches rapides et visibles et à négliger la coopération, le qualitatif indénombrable, les usagers difficiles ou compliqués.

C'est le service public qui s'en trouve menacé.

"Ax"

1 Bacache-Beauvallet, Maya,

« Rémunération à la performance. Effets pervers et désordre dans les services publics », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2011/4 (n° 189)



JEUDI 5 MARS

Journée nationale de grève et de mobilisation dans l'ESR contre l'austérité et la précarité.

ASSEMBLEE GENERALE : 13h15, hall du bâtiment France, suivie d'un départ commun à la manifestation parisienne.

A l'EHESS, saisissons nous du 5 mai pour exprimer notre colère ... chez les personnel-le-s administratifs-ives et techniques, face au manque de reconnaissance de la part de la hiérarchie, aux multiples formes de pressions, aux bas salaires, aux décisions arbitraires.

... chez les étudiant-e-s et les jeunes chercheurs/euses, face au non-financement de nos études pour la très-grande majorité d'entre nous, aux multiples injonctions au travail « bénévole » gratuit, au manque de reconnaissance de l'importance de notre travail.

... chez l'ensemble des membres de l'École face aux politiques d'austérité et de précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche, qui nuit gravement à la qualité de ce service public et à son accessibilité à tout-e-s.

Pour de l'actualité au jour le jour, le site du collectif :

<https://cpehess.wordpress.com/>

**Vous voulez des infos ?
Nous rejoindre ?
Nous causer ?**



cpehess@gmail.com



JEUDI 26 FEVRIER

11h-13h

Cafet', 96 bd. Raspail

« Notre part du gâteau »

« Pour nous, que des miettes »

Temps de convivialité et de discussion autour d'une vente de gâteaux et boissons à prix libre, organisé par le CPE.

Du 2 au 8 mars Semaine de mobilisation dans le cadre de la journée de lutte internationale pour les droits des femmes.

« En 2014, les femmes représentaient 44 % des maîtres de conférence mais seulement 24 % des professeurs des universités (le grade le plus élevé chez les enseignants-chercheurs-euses).

Parmi les agent-e-s administratifs-ives et techniques, les femmes sont sur-représentées dans les échelons les plus bas, dans les postes les plus

Lundi 2 mars : réunion " Pas de libération des femmes sans révolution socialiste... et réciproquement ! "

Comité du NPA (Nouveau parti anticapitaliste) de l'EHESS

Mardi 3 mars : invitation de grévistes de Paris 8 et de personnes mobiliséEs sur Orsay pour une réunion "Femmes, austérité et précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche "

CPE (Collectif contre la Précarité à l'EHESS).

Mercredi 4 mars : projection de film
Solidaires EtudiantEs EHESS

Jeudi 5 mars : réunion sur le "Consentement"
CLIQUE (Collectif de Lutte Intersectionnel QUEer féministe de l'EHESS)

Vendredi 6 mars : Apérolutte de l'intime #1

"Les vécus du consentement", CLIQUE